

M

Point de livraison :

n° LRAR :

ENEDIS  
Direction régionale Nord  
Midi Pyrénées  
2, rue de l'industrie  
31140 SAINT ALBAN

à le

Objet : votre courrier intitulé « obstruction à l'accès au compteur »

Madame, Monsieur, le chef d'agence,

C'est avec surprise que j'ai reçu votre courrier du m' enjoignant de « *retirer les éléments qui empêchent l'accès à mon compteur* » afin, implicitement, que vos sous-traitants puissent le remplacer par un compteur communicant Linky. Puisque vous vous dites « *particulièrement attentif à mes préoccupations* » et « *soucieux de conserver ma confiance* », vous avez certainement compris que je ne souhaite pas voir le remplacement de mon compteur actuel, qui remplit parfaitement son office, sans collecter d'informations sur ma vie via mes consommations électriques pour les monnayer ensuite, et sans envoyer dans les câbles de mon installation privée des fréquences rayonnantes néfastes pour ma santé et non prévues dans mon contrat de fourniture d'électricité.

Dans ces conditions, et puisque vos sous-traitants – encouragés par les fiches d'instructions que vous leur communiquez – ne respectent pas le souhait de vos clients de ne pas se voir imposer un tel compteur alors que rien dans la loi ne les oblige à l'accepter, et devant le constat de poses forcées avérées, réitérées et choquantes sur ma commune, j'ai été contraint(e) de protéger moi même l'accès à mon compteur pour que, dans un pays pourtant censé être démocratique, mon choix soit respecté.

Aujourd'hui, vous me demandez de retirer ces protections : il faudrait que vous ayez accès au compteur en tout temps au prétexte qu'il pourrait y avoir un problème électrique qui pourrait « *mettre en péril la sécurité du réseau public de distribution ainsi que celle de tiers* ».

Pourtant, je m'étonne :

1. que vous ne demandiez pas aussi aux 20 millions de foyers français qui ont le compteur à l'intérieur de leur logement de laisser leur porte d'entrée ouverte, afin de laisser l'accès au compteur en tout temps à vos techniciens « *pour raison de sécurité* ».

2. que vous ne sachiez pas qu'en cas de problème électrique sur mon compteur, une simple coupure au transformateur est possible pour éviter de « *mettre en péril le réseau basse tension* ».

3. et que, depuis un an et demi que des gens barricadent leurs compteurs, vous n'ayez pas envoyé plus tôt ce type de courrier, s'il y avait réellement un « *péril* » de ce genre.

.../...

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler le jugement au fond du 20 juin 2017 par le Tribunal de Proximité de La Rochelle, à l'encontre d'un habitant de Ste Marie de Ré ayant défendu son compteur, suite à la destruction par un agent d'une entreprise de pose des protections que l'utilisateur avait apposées pour empêcher le remplacement de son compteur par un compteur Linky. Le tribunal a estimé que la destruction de ces protections constituait une atteinte aux biens privés de l'utilisateur, causant « un dommage » à celui-ci, et que cela constituait une « agression » à laquelle le prévenu avait opposé une réaction proportionnée et nécessaire, en état de légitime défense...

Comme vous l'aurez compris de par les protections et affichages apposés sur mon compteur, je vous signifie officiellement **MON REFUS STRICT ET FORMEL D'INSTALLATION D'UN COMPTEUR LINKY À MON ADRESSE.**

Vous voudrez bien me confirmer par retour la prise en compte et le respect de cette décision. Enfin, je vous signale que les poseurs affectés, pour votre compte, à la tâche de l'installation des compteurs Linky dans ma commune, bafouent régulièrement le principe de propriété privée en pénétrant dans des lieux de ce type sans autorisation, et se comportent de façon choquante : prise de photos, intimidations, menaces verbales, affiches et documents anonymes, harcèlements, laissant planer un doute malsain.

Il me paraît éminemment regrettable, alors que vous êtes censé agir au service du public qui vous paie :

- Que vous vous permettiez de bafouer, sans état d'âme aucun, et par la voie de vos sous traitants, les prises de position clairement énoncées par vos clients.

- Que vous laissiez, en toute connaissance de cause, vos sous-traitants employer les méthodes inacceptables exposées plus haut.

- Et que vous-même choisissiez une approche pour le moins particulière, évoquant à la fois le fait de vouloir « *conserver ma confiance* » tout en me menaçant « *d'engager ma responsabilité devant les tribunaux compétents* ».

J'en suis profondément choqué(e), et attends de votre part une évolution permettant d'aller vers une voie meilleure que celle qui est en court actuellement.

Je vous adresse, Madame, Monsieur le chef d'agence, mes salutations distinguées.